

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

---

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

---

Séance du 30 mai 2008  
(convocation du 19 mai 2008)

Aujourd'hui Vendredi Trente Mai Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie Christine, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe  
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LAMAISON Serge (jusqu'à 10 h 10)  
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel (à cpter de 09 h 55)  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain (à cpter de 10 h 30)  
M. SEUROT Bernard à M. LABARDIN Michel (à cpter de 10 h 30)  
M. TURON Jean-Pierre à M. HERITIE Michel  
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard (à cpter de 11 h 00)  
M. DAVID Yohan à Mme. LAURENT Wanda  
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à Mme. TOUTON Elisabeth  
M. DUCASSOU Dominique à Mme. WALRYCK Anne  
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques  
M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max  
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle  
M. LOTHAIRE Pierre à M. DAVID Jean-Louis  
M. MILLET Thierry à M. SOUBIRAN Claude  
M. MOULINIER Maxime à M. GUILLEMOTEAU Patrick  
Mme PARCELIER Muriel à M. SOLARI Joël (à cpter de 10 h 30)  
M. PALAU Jean Charles à Mme. PIAZZA Arielle  
M. REIFFERS Josy à M. RAYNAL Franck (à cpter de 10 h 30)

**LA SÉANCE EST OUVERTE**

**Construction du tramway - 1ère phase - Marché à procédure adaptée - Maîtrise d'oeuvre - Substitution du gazon sur certaines plateformes du tramway de la Communauté Urbaine de Bordeaux - MAPA n°M060614 U - Avenant n°1 - Autorisation**

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté urbaine de Bordeaux a initialement recouvert de gazon certaines plateformes du tramway de la 1<sup>ère</sup> phase. Aujourd'hui, il convient de substituer le gazon dans les zones de plateformes jugées trop vulnérables.

Afin de réaliser cette opération, un marché de maîtrise d'oeuvre a été lancé. Les missions portent sur le retrait du gazon et de sa terre végétale, le retrait des installations d'arrosage automatique, leur bouclage aux limites des zones concernées et la mise en place d'un revêtement alternatif, enrobé Scintiflex, revêtement béton, ou pavés en pierre naturelle.

Les zones concernées sont situées sur les communes de Cenon, Lormont et Bordeaux. Une tranche conditionnelle, relative à 2 zones équipées d'APS (entre les stations Camille Pelletan et la Morlette), ne sera traitée qu'après le retrait du gazon.

Par délibération 2007/0215 du 30 mars 2007 le Conseil de Communauté a décidé de retenir le groupement SYSTRA/COTEBA/INGEROP SUD OUEST/ECCTA pour la maîtrise d'oeuvre. Ce MAPA de maîtrise d'oeuvre a été notifié le 22 juin 2007.

Conformément à l'article 4 du cahier des clauses particulières le forfait provisoire et l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux sont définis dans l'acte d'engagement. Le marché a été contractualisé pour un montant forfaitaire de rémunération de 98 700 € ht (70 580 € ht pour la tranche ferme et 28 120 € ht pour la tranche conditionnelle), basé sur une enveloppe prévisionnelle de travaux de 1 500 000 € ht.

Les études réalisées à ce jour, validées par la Communauté urbaine de Bordeaux, ont permis de confirmer l'enveloppe prévisionnelle, dans laquelle les prestations complémentaires suivantes sont également intégrées :

1. Etude et mise en place du mobilier urbain à la Morlette (Cenon) :
  - a. tranche ferme : traitement en amont de la place de la Morlette,
  - b. tranche conditionnelle : travaux de traitement côté station.

2. Etude et mise en place de mobiliers urbains entre les rues Fournier et Joachim du Bellay (Cenon) : pose de 4 potelets en tranche ferme.

En conséquence, le coût de travaux de 1 500 000 € ht pour l'ensemble des travaux, est confirmé.

Le montant des travaux étant inchangé, la rémunération initiale du maître d'œuvre prévue dans le marché est confirmée et devient définitive, soit 98 700 € ht, (118 045,20 € TTC), décomposée de la façon suivante :

- tranche ferme : 70 580 € ht, soit 84 413,68 € TTC;
- tranche conditionnelle : 28 120 € ht, soit 33 631,52 € TTC.

Le financement de la rémunération de la maîtrise d'œuvre est à imputer au budget Annexe Transports, Chapitre 23, Compte 23150072, CRB H340, Programme TW 10B Exercices 2008 et suivants.

En application des articles L2121-12 et 2121-13 du Code général des collectivités territoriales, le présent projet d'avenant du marché n°M060614 U est à la disposition des conseillers communautaires qui peuvent venir le consulter à la Direction Centrale des Achats et Marchés.

En conséquence, et si tel et votre avis, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs de bien vouloir :

- 1- Autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 du marché de maîtrise d'œuvre n°M060614 U passé avec le groupement dont le mandataire est la société SYSTRA afin de fixer le coût définitif des travaux ainsi que la rémunération de la maîtrise d'œuvre ci-dessus exposés ;
- 2- Autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.  
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 30 mai 2008,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
11 JUIN 2008**

**PUBLIÉ LE : 11 JUIN 2008**

**M. GÉRARD CHAUSSET**